

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie A BOITE A SEL

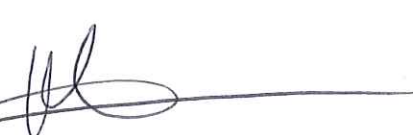
Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie LA BOITE A SEL domiciliée 9, rue de Condé - Bureau 3 - 33000 BORDEAUX pour 4 représentations au théâtre l'Eclat les 22 et 23 avril 2022 à l'occasion du Festival LE NOOB pour un montant de 8.147,60 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 6 avril 2022

Pour le Maire et par délégation,




Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine